



Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH : maintenant !

Tou·tes en grève pour les droits des AESH : le 13 juin !

Rassemblement, Lille, Rectorat, 14h.

Le gouvernement a engagé une grande concertation autour de l'école inclusive sans inviter les personnels AESH. Suite aux fortes mobilisations de ces dernières années et aux difficultés de recrutement, le ministère a consenti à la CDIisation au 1^{er} septembre des AESH qui cumulent trois ans d'ancienneté. Néanmoins cette mesure reste très insuffisante au regard des conditions salariales, d'emploi et de travail des AESH.

La grille salariale des AESH est devenue totalement obsolète en moins d'un an, et ce n'est pas faute d'avoir alerté sur ce risque. Les trois premiers échelons (9 ans de services) correspondent à une rémunération au SMIC. Nous avons alerté le Ministre Pap Ndiaye sur la situation de grande pauvreté dans laquelle sont plongé·es des milliers d'AESH dans le contexte d'une forte inflation. Ce tassement de la grille supprime l'évolution et la reconnaissance de l'expérience professionnelle pour les AESH. C'est inacceptable.

Pourtant, les AESH contribuent pleinement à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Mais cette réussite est liée aux questions de la rémunération, des conditions de travail, de la formation et du statut. L'école ne peut être vraiment inclusive tant que les AESH qui la mettent en œuvre sont privés d'un vrai statut de la Fonction publique. L'annonce par la CNH de la création d'un nouvel emploi regroupant les AESH et les AED est une nouvelle étape dans le mépris : c'est inadmissible et la mesure envisagée doit être abandonnée.

Pour dire non à la précarité qui touche l'ensemble des AESH, nos organisations syndicales appellent tous les personnels à se mettre massivement en grève le **13 juin** et à se réunir devant les DSDEN, les rectorats et le ministère pour gagner un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH !

Nous revendiquons :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- l'augmentation des rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24h ;
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens ;
- la garantie d'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions ;
- le recrutement des AESH qui manquent pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.